

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 MAI 2018**

MH/CJ n° 2018/05

Objet de la délibération :**Compte Administratif 2017
PRAIRIALES
Approbation**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 01

Votants : 23

Date de la convocation :
7/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absentes Excusées :

BASSEZ Rosane, pouvoir à B. BONVIN
LARCHER Annick.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine,
BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice.

Madame D. BOMMER Adjointe aux finances souligne que le compte administratif 2017 PRAIRIALES a été commenté en commission des finances le 7/03/2018 dernier.

Elle présente la fiche synthétique liée aux résultats 2017, à savoir :

Section de fonctionnement :

* Dépenses		684 087.55 €
* Recettes	684 087.55 €	
* Excédent 2017 reporté	0.00 €	
A - Excédent de fonctionnement	0.00 €	

Section d'investissement :

* Dépenses		34 549.96 €
* Excédent 2017 reporté	43 902.66 €	
* Recettes	31 599.97 €	75 502.63 €
B – Excédent d'investissement	40 952.67 €	

Résultat de clôture de l'exercice :

C – Excédent (A+B) 40 952.67 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses		0.00 €
Recettes	0.00 €	
D - Ecart RAR		0.00 €

RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C-D) 40 952.67 €

Avant de passer au vote, Madame RAMOND Maire quitte la salle.
Monsieur Guy DAVID prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.
A l'unanimité, le compte administratif 2017 Prairiales est approuvé.
Madame RAMOND, Maire préside à nouveau la séance.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mai 2018



Le Maire,

F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180514-D2018_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2018

Affichage : 18/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.